

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation :

26 janvier 2026

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le neuf février deux mille vingt-six à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Garrigue Michel, Maire de Coustouges. Étaient présents outre le Maire sus nommé MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, ANRIGO Michel, BECK Martine, A été nommée secrétaire : MIRALLES Richard. Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il devait présenter le projet de travaux envisagé et nécessaire, qui concerne d'une part la rénovation de la salle de restaurant N°2 et d'autre part la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie.

L'entreprise Palmeira n'a pas transmis les devis demandés.

Pour toute demande de subvention, ces devis sont indispensables. Ce sujet sera donc reporté au prochain conseil municipal qui devrait avoir lieu le 9 mars 2026.

Le conseil municipal prend acte du report de sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Garrigue, Maire de Coustouges



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le neuf février deux mille vingt-six*